

Commune de Mittelschaeffolsheim

Procès-verbal de la séance du 07 avril 2016

Date de convocation : 01 avril 2016

Membres présents : M. Alain WACK, Maire

M. Didier GRUBER, adjoint

Mmes Martine CLAUDON et Laurette DIEBOLD, adjointes

MM Fabien GINSS, Mathieu KIEFFER, Denis LOTTMANN, Régis NIEDERLAENDER, Mmes Sophie DOLLINGER et Stéphanie KUHLMANN.

Membres absents excusés : M. Nicolas LAUGEL et Mme Doris HEILIG

Membre absent non excusé : M. Francis RISCH

M. le Maire ouvre la séance à 20 h 05. Il salue et remercie les membres présents, constate que le quorum est atteint. Il informe que M. Mathieu KIEFFER rejoindra le conseil en cours de séance et que Mme Doris HEILIG et M. Nicolas LAUGEL ont donné procuration à Mme Laurette DIEBOLD.

Mme Mélissa LAGEL est désignée comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté comme suit :

1. Approbation du procès-verbal du 19 février 2016
2. Approbation du compte administratif et de gestion 2015
3. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales 2016
4. Vote du budget primitif 2016
5. Bâtiments communaux
6. Divers et communications

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 19 FEVRIER 2016

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du 19 février 2016. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2015

Avant de procéder à l'adoption du Compte Administratif 2015, M. le Maire donne des précisions et explications.

Compte administratif :

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le compte administratif de l'exercice 2015 dont un exemplaire a été joint à la convocation adressé à chaque membre. M. le Maire présente le Compte Administratif 2015 :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	202 324,54	252 020,29	+49 695,75
Report excédent 2014	/	3 392,82	+3 392,82
Résultat cumulé	202 324,54	255 413,11	+53 088,57
Section d'investissement	28 668,62	114 443,05	+ 85 774,43
Report excédent 2014		136 842,58	+136 842,58
Résultat cumulé	28 668,62	251 285,63	222 617,01
TOTAL CUMULE	230 993,16	506 698,74	275 705,58

M. Mathieu KIEFFER rejoint l'Assemblée à 20h17.

M. le Maire se retire de la salle du conseil conformément aux dispositions de l'article L.2121 du CGCT, et Mme Martine CLAUDON, adjointe au Maire, prend la présidence du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en date du 07 avril 2016,

APPROUVE le compte administratif pour l'exercice 2015 conformément aux écritures arrêtées ci-avant.

DÉCIDE

- d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015 du budget principal 2015 à l'article 002 « Excédent de fonctionnement reporté ». Ce montant de 53 088,57 € apparaît avec les recettes de la section de fonctionnement dans le budget primitif 2016.

- d'affecter l'excédent de la section d'investissement constaté à la clôture de l'exercice 2015 du budget principal 2015 à l'article 001 « Excédent d'investissement reporté ». Ce montant de 222 617,01 € apparaît avec les recettes de la section d'investissement dans le budget primitif 2016

Hors de la présence de M. le Maire, le conseil municipal approuve à la majorité.

Adopté : 11 voix POUR dont 2 procurations, 1 abstention (M. le Maire).

Compte de gestion :

M. le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2015 dressé par Monsieur Thierry OLLAND, Trésorier Principal de Brumath. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Adopté : 12 voix POUR dont 2 procurations

3. TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

La réforme de la taxe professionnelle engagée dans la loi de finances pour 2010 a substantiellement modifié le panier de ressources fiscales de la commune.

Le panier fiscal est composé des éléments suivants :

La taxe d'habitation

La taxe foncière sur les propriétés bâties

La taxe foncière sur les propriétés non bâties

La cotisation foncière des entreprises

A ces taxes s'ajoute le produit de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) pour laquelle les élus n'ont pas de pouvoir de taux. La commune fait l'objet d'un prélèvement au titre du Fond National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).

Afin de faire face aux besoins de financement, il est proposé de majorer les taux communaux de **1,5 % en 2016**, permettant ainsi de porter le produit prévisionnel des impositions à **89 453,69 €**.

Je vous propose de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 07 avril 2016,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DÉCIDE de majorer les taux communaux de 1,5 %, à savoir :

Désignation	Pour mémoire Taux 2015	Nouveaux Taux 2015 Taux 2016
Taxe d'habitation	9,54	9,68
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,37	5,45
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	19,72	20,02
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	11,49	11,66

Adopté par 11 voix POUR dont 2 procurations et 1 ABSTENTION (Régis NIEDERLAENDER).

4. BUDGET PRIMITIF 2016

Le compte administratif 2015 a été voté et les résultats d'investissement et d'exploitation sont repris dans le budget 2016. Monsieur le Maire informe que les dépenses majeures en investissement se portent essentiellement sur l'éventuelle réhabilitation de bâtiments communaux et d'un éventuel projet d'aménagement de la rue des Peupliers.

Après présentation du budget primitif 2016,

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des finances réunie en date du 07 avril 2016,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2016 qui se présente comme suit :

Section d'investissement	271 805,90 €
Section de fonctionnement	287 184,57 €

DIT que le budget est voté par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.

Adopté à l'unanimité : **12 voix POUR dont 2 procurations.**

5. BATIMENTS COMMUNAUX

Suite à la construction de l'école intercommunale « La Rose des Vents » à Donnenheim, auquel le public scolaire de Mittelschaeffolsheim est désormais rattaché, la commune de Mittelschaeffolsheim a sollicité l'accompagnement du CAUE du Bas-Rhin pour mener une réflexion sur le devenir des anciens bâtiments scolaires, ainsi que sa mairie trop à l'étroit et non-conforme en terme d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

M. le Maire présente le programme de l'affectation des bâtiments communaux.

Ce programme, qui a fait l'objet d'une présentation et de débats en Commission spécifique aux bâtiments communaux réunie le 07 mars et le 05 avril derniers, prévoit :

- la réhabilitation et la mise en accessibilité de locaux pour la mairie ;
- l'amortissement sous forme locative de la mise à disposition de locaux d'activité et/ou logements ;
- l'optimisation du coût d'exploitation des bâtiments communaux et leur mise à niveau (thermique, sécurité et accessibilité) ;
- l'optimisation et l'embellissement des emprises foncières communales.

Le coût estimatif global de l'opération au stade de la programmation (valeur avril 2016) et de 1 094 500 € HT, soit 1 313 400 € TTC (honoraires, assurances, SSI et contrôle technique compris).

Le calendrier prévisionnel de l'opération pourrait s'étaler sur 25 mois à compter du lancement du concours de maîtrise d'œuvre. La durée des différentes phases serait de :

- Attribution : 4 mois
- Etudes : 9 mois
- Travaux : 12 mois

Après présentation du programme établi conjointement avec le CAUE du Bas-Rhin,

Le conseil municipal

- **VALIDE** le programme et le montant de l'opération (valeur avril 2016) soit :

- une tranche ferme de 248 000 € HT travaux concernant l'aménagement de nouveaux locaux pour la Mairie au rez-de-chaussée de l'ancienne école maternelle, avec réaménagement de l'ancienne cour d'école
- une tranche conditionnelle pour un montant de travaux estimé à 680 000 € HT pour l'aménagement du site de l'ancienne école élémentaire, comprenant l'aménagement de 2 logements, de locaux pour une micro-crèche (reconfigurable en logement type F5) incluant une extension de 20m², la construction de 3 locaux d'activités pour une surface utile d'environ 150 m², et le réaménagement des abords du site avec la création de stationnements et d'un jardin dédié à la micro-crèche.

- **AUTORISE** M. le Maire à lancer la procédure d'attribution du marché de maîtrise d'œuvre et lui donne délégation pour entreprendre toute démarche visant à la réalisation de cet objectif.

- **AUTORISE** M. le Maire à faire toute les démarches liées à la recherche de financements et à signer tous les documents en résultant.

Adopté à l'unanimité : **12 voix POUR dont 2 procurations.**

6. DIVERS ET COMMUNICATION

a. Changement de fournisseur – Clôture de l'étang

Lors de la séance du Conseil Municipal du 19 février 2016, il avait été décidé de valider le devis Castorama pour la clôture de l'étang lors de la journée citoyenne du 02 avril 2016. Lors de la réservation, le fournisseur nous a indiqué ne pas pouvoir livrer le matériel dans les temps. C'est pourquoi le devis de la société Bricoman a finalement été sélectionné. Pour mémoire le devis de Castorama s'élevait à 1 826,00 € TTC et la facture reçue de Bricoman s'élève à 1 458,80 € TTC. Les poteaux de Bricoman sont plus courts, en conséquence la technique a dû être adaptée le jour de la pose de la clôture.

Le Conseil Municipal en prend acte.

b. Naissance de Capucine DOLLINGER

M. le Maire annonce au Conseil Municipal la naissance de Capucine, Véronique, Laurence DOLLINGER, le 13 mars 2016 à Strasbourg, fille de Mme Sophie DOLLINGER (conseillère municipale) et de M. Cédric DOLLINGER.

Il ajoute que depuis il y a eu 2 naissances :

- Rose, Marie-Line LEMAIRE, le 19 mars 2016 à Schiltigheim

- Louis POINTIER, le 27 mars 2016 à Strasbourg.

Le Conseil Municipal en prend acte.

c. Point sur la journée citoyenne

M. le Maire annonce que la journée citoyenne a renouvelé son succès de l'année 2015 avec ses 48 participants.

Les différents travaux prévus ont abouti et la matinée s'est terminée sur un repas à l'étang communal.

Le Conseil Municipal en a pris note.

d. Envoi des convocations dématérialisées

M. le Maire souhaite procéder à l'envoi des convocations au Conseil Municipal uniquement par voie dématérialisée.

Adopté à l'unanimité : 12 voix POUR dont 2 procurations.

e. Vols au cimetière

Des vols ont été signalés en mairie concernant la tombe des familles HESS et KOESSLER. Les vols auraient eu lieu aux alentours du 20 mars 2016, weekend où était organisée la Chasse aux œufs.

Le Conseil Municipal en a pris note.

f. Point facteur

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'à partir du 18 avril 2016, une nouvelle factrice ainsi qu'une nouvelle tournée seront mises en place. Les véhicules auront pour obligation de rouler à droite et le facteur devra traverser la route pour atteindre les boîtes aux lettres situées à gauche de la route. La commune est dans l'attente d'un courrier officiel.

Le Conseil Municipal en a pris acte.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clos la séance à 21h30.

Signatures :

Le Maire :

Alain WACK

Les Adjointes :

Martine CLAUDON

Didier GRUBER

Laurette DIEBOLD

Les Conseillers (par ordre alphabétique) :

Sophie DOLLINGER

Fabien GINSS

Mathieu KIEFFER

Stéphanie KUHLMANN

Denis LOTTMANN

Régis NIEDERLAENDER